

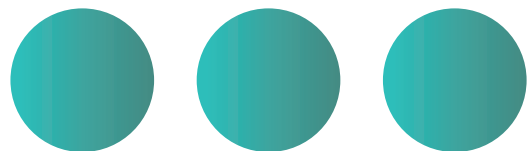


CACIMA
SAINT-PIERRE ET MIQUELON



*Faire avancer toutes les
envies d'entreprendre*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





Au travers de ce rapport d'activités, nous, élus de la CACIMA, souhaitons vous retracer de manière synthétique ce qui a conduit l'action de notre équipe durant cette année 2023.

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'avancement des dossiers sur le volet « Accompagner l'entreprise dans son quotidien » qui est le premier axe de notre projet de mandature.

Vous constaterez en effet que les conseillers ont développé des outils concrets et utiles pour les entreprises et les porteurs de projet. Au travers d'articles, de guides et de fiches techniques, vous découvrirez de multitudes informations et outils sur les thèmes des ressources humaines et de la réglementation du travail, de l'environnement et de la gestion des déchets, de la création – transmission-reprise d'entreprises ainsi que sur la formation.

Le Centre de Formation des Apprentis est en développement avec une augmentation des apprentis et de plus en plus d'intérêt de la part des jeunes et des familles tout comme des entreprises. Ce centre de formation est primordial pour préparer la relève dans nos entreprises.

Nous tenons à remercier les salariés de la CACIMA pour leur engagement et leur professionnalisme car nous savons que d'autres beaux projets sont en cours de réalisation.

Les élus qui m'entourent et qui siègent dans de nombreuses instances et commissions se sont mobilisés pour vous représenter au mieux de vos intérêts. Les prises de position sur les différents dossiers énumérés dans ce rapport ont toujours été réalisées de manière concertée et dans l'intérêt général avec la volonté de renforcer l'attractivité économique et sociale de notre territoire.

2023 aura donc été une année dense au regard des différents sujets traités et nous savons que les nombreuses préoccupations des dirigeants (en particulier sur la main d'œuvre et la démographie) nous obligent à conserver notre dynamisme et poursuivre nos objectifs pour les entreprises et l'économie de l'archipel.

Delphine DAGORT
Présidente de la CACIMA



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pendant les trois années de la convention signée avec l'ADEME et grâce à ce financement, les entreprises de St-Pierre et de Miquelon sont sensibilisées aux notions de développement durable et en particulier à la gestion durable des déchets.

La CACIMA assure ainsi un relai entre les entreprises et les partenaires pour se positionner comme un **acteur clé des questions environnementales**.

La situation écologique actuelle est critique, les enjeux environnementaux toujours plus grands et la réglementation évolue. Ces changements semblent parfois complexes localement avec l'éloignement géographique de la métropole.

Les actions menées par la CACIMA sont donc essentielles pour **aider les entreprises dans leur transition écologique**.

En 2023, les entreprises ont bénéficié gratuitement :

- De conseils spécifiques grâce à des visites en entreprise;
- De diagnostics (Eco-défis, déchets, environnement-énergie) avec des plans d'actions;
- De suivis sur les préconisations;
- D'ateliers, de formations, de journées d'échanges;
- D'aide pour le développement de projets en lien avec l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale), l'économie circulaire, le réemploi ou la valorisation des déchets.

INFORMER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Publication de **15 articles** sur la thématique environnementale diffusés via les 12 infolettres mensuelles envoyées aux 470 établissements.
- **34 visites d'entreprises** pour les éco-défis et autres projets dans le domaine de l'environnement.
- **6 réunions dédiées aux travaux de gestion territoriale des déchets** afin d'identifier des solutions et accompagner les projets (Véhicules Hors d'Usage, D3E et biodéchets).
- **12 entreprises accompagnées et conseillées** sur les bonnes pratiques en matière environnementale dont 4 ont bénéficié d'un diagnostic déchets ou d'un diagnostic environnement/énergie.

5 évènements organisés ou coorganisés lors des temps forts du développement durable :

- Promotion des ateliers de sensibilisation autour du réemploi dans les entreprises pour le printemps de l'environnement en juin.
- Rencontres et réunions des éco-organismes sur les filières REP (1 réunion en mars en visioconférence avec le responsable de l'inter-filière et 2 réunions en septembre avec le déplacement sur l'archipel de plusieurs représentants des éco-organismes).
- Diffusion d'informations et de supports pour la semaine européenne du développement durable.
- Promotion du covoiturage et des modes de transports plus doux par la création et la diffusion de supports notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité en septembre.
- Création et déploiement chez les restaurateurs d'un kit Gourmet Bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation en octobre.

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES

- Formation du comité de pilotage déchets entre les dirigeants des instances afin de prendre des décisions communes pour développer des projets pour une meilleure gestion des déchets (2 réunions en 2023).
- Reformation du comité technique des déchets avec des réunions mensuelles entre les acteurs techniques des différentes instances afin de communiquer sur l'avancement des projets de gestion des déchets (1ère réunion en décembre 2023).



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Afin de limiter les risques pour les salariés et les clients, la CACIMA informe, conseille et accompagne les entreprises pour améliorer les conditions de travail et garantir la maîtrise sanitaire des produits.

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- **1 audit hygiène conseil** réalisé dans un établissement;
- **8 entreprises conseillées** gratuitement sur la **maitrise sanitaire** dont 4 nouvelles entreprises pour les démarches règlementaires et les process sanitaires nécessaires à l'installation;
- **3 nouveaux apprentis accompagnés au CFA** depuis la rentrée 2023 pour des cours de sciences appliquées afin de garantir les bonnes pratiques d'hygiène dans leurs entreprises (10h de cours);
- **3 entreprises accompagnées** pour la rédaction du **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (DUER).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

Axe prioritaire de la mandature 2021-2026, l'accompagnement des dirigeants sur les fonctions RH s'organise et permet de répondre de plus en plus aux attentes des entreprises.

Les actions menées en 2023 ont privilégié les solutions individuelles face à des questionnements règlementaires, de procédures et de formalités administratives.

La communication sur le volet RH et règlementaire a également été renforcée via l'infolettre mensuelle. Les travaux ont démarré sur des outils de communication utiles aux recruteurs ; le Guide pratique d'installation à Saint-Pierre & Miquelon est en cours de finalisation.

12 accompagnements d'entreprise dont 3 accompagnements longs :

- Conception de fiches techniques (3) sur la Rupture conventionnelle, les heures complémentaires et le CDI SPM;
- Principales thématiques d'accompagnement : droit du travail, convention collective, contrat de travail, rémunération, accueil et vie du contrat d'apprentissage;
- Secteurs accompagnés : Restauration, Tourisme, Commerce, Activités loisirs/bien-être.

Accompagnements employeurs CFA : 12 entreprises dont 6 nouveaux dossiers

Articles Infolettre (7) :

- Accompagnement des salariés victimes de violences conjugales;
- Avantages sociaux : réglementation des chèques cadeaux;
- Bulletin de salaire : évolution de la réglementation;
- Réglementation de l'emploi du salarié mineur;
- Agenda social/paie (SMIC, plafonds SS, etc);
- Abandon de poste : évolution de la réglementation;
- Discrimination à l'embauche.

SOUTENIR LA FILIÈRE AGRICOLE

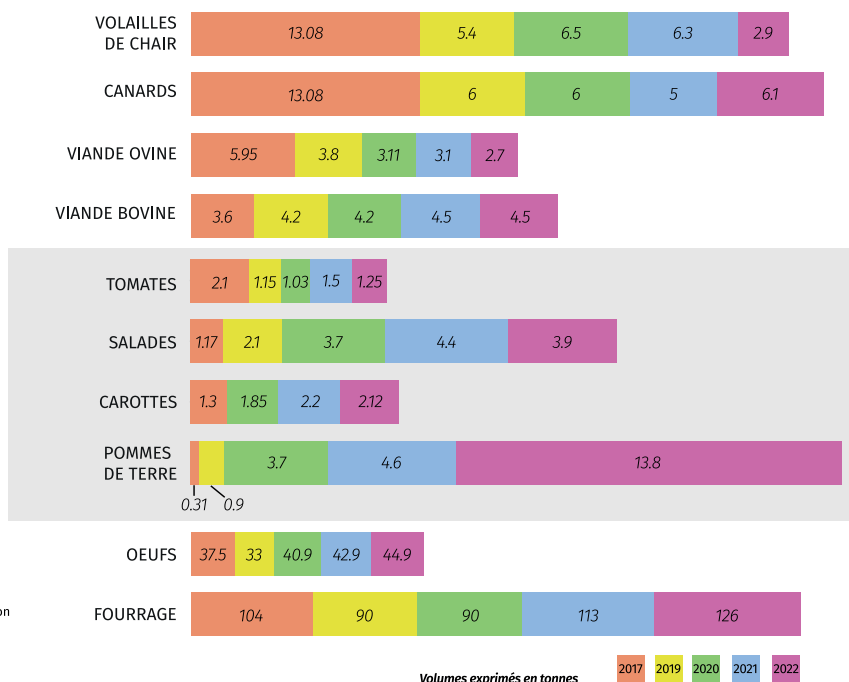
2023 aura été une année de transition pour la filière avec la conduite de dossiers importants pour l'avenir de la filière sur le territoire :

- **Mise à jour du Plan de Développement pour l'Agriculture Durable :**
Réalisation du bilan du PDAD : des entretiens avec tous les exploitants ont été menés afin de récolter leurs avis et observations quant aux 5 années écoulées, et de faire émerger les priorités d'actions pour la profession agricole. En concertation avec l'Etat et la Collectivité Territoriale, les techniciens travailleront donc début 2024 à l'élaboration de la nouvelle feuille de route pour la période 2024/2028.
- **Nouvelle gouvernance pour l'abattoir municipal de Miquelon-Langlade :**
Création en février 2023 de l'Association en Faveur de l'Agriculture de Saint Pierre et Miquelon (AFA-SPM). La CACIMA a accompagné la démarche et a fait appel à son réseau, notamment la Chambre d'agriculture du Lot qui a participé à la rédaction réglementaire des statuts associatifs. La CACIMA a mis à disposition de l'AFA-SPM ses compétences pour gérer les parties comptables, vie associative et communication de l'association. En 2023, l'association a su équilibrer son budget et a pu compter sur 11 structures adhérentes et sympathisantes.
- **Identification des ruminants :** le système d'identification des ruminants sur l'archipel est spécifique au territoire mais il reste obligatoire. La DTAM et la CACIMA ont travaillé de pair afin de remettre à plat le système d'identification afin qu'il soit simple et cohérent. L'arrivée d'un nouveau cheptel sur l'archipel était une bonne occasion de redéfinir les normes locales d'identification.
- **Un Projet Alimentaire Territorial :** La conseillère agricole est partie en mission à la Chambre d'Agriculture du Lot afin de se former sur la structuration et le fonctionnement des PAT. Cette mission a permis à la CACIMA de travailler sur la rédaction d'un PAT pour Saint-Pierre et Miquelon, mettant en avant le renforcement de la filière agricole et l'accroissement de la consommation des produits locaux. La CACIMA a sollicité une subvention de 100 000€ et l'échéance de l'appel à projet national est fixée au 15 janvier 2024.

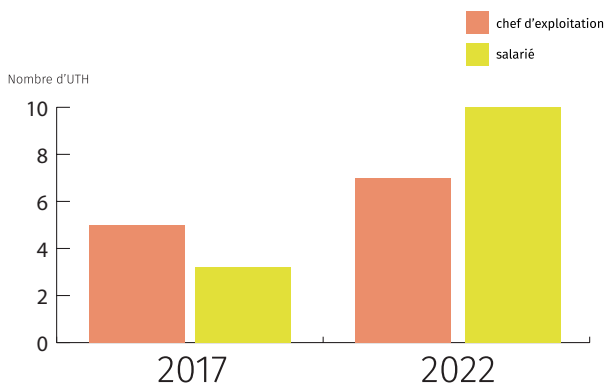
CHIFFRES-CLÉS

- 8 déplacements inter-iles;
- 7 comités techniques agricoles;
- 4 Comités de pilotage
- 5 commissions agricoles
- 2 projets de transmission accompagnés

**ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE
LOCALES ENTRE 2017 ET 2022**



**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS
DU SECTEUR AGRICOLE ENTRE 2017 ET 2022**



SOUTENIR LES INITIATIVES À L'INTERNATIONAL

La CACIMA est correspondante Business France et membre de la Team France Export. Elle s'appuie sur l'expertise du réseau national avec ses correspondants Business France partout en France et dans le monde afin d'accompagner les initiatives locales.

L'archipel est également bénéficiaire des outils de la convention signée entre le ministère des Outre-mer et Business France.

Concrètement, les entreprises peuvent solliciter la CACIMA pour les besoins suivants :

- Recherche de salons professionnels
- Études réglementaires
- Appui aux démarches
- Suivi de dossier BPI
- Promotion des dispositifs d'aide au développement international
- Information sur le recrutement de VIE
- Aide à la recherche de partenariats
- Formation « l'Export »
- Aide à la recherche de financement
- Diagnostic « export »

2 entreprises accompagnées pour une **participation à des salons professionnels** en 2024 ; aide à la recherche de financements.

18 réunions et séances de travail du groupe CAFFE (Coalition atlantique francophone de facilitation économique). Ce réseau est disponible pour vous accompagner et faciliter les relations d'affaires entre les entreprises de Saint Pierre et Miquelon et celles du Canada atlantique.

Concrètement, il peut s'agir de :

- Aider à trouver de nouveaux partenaires comme des fournisseurs ou clients
- Accompagner dans le développement de votre marché
- Trouver une expertise dans votre domaine
- Participer à des événements d'affaires de type salons
- Faire connaître vos produits ou services à une clientèle cible

Mission du 19 au 26 avril au Canada Atlantique

(Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard).

10 entreprises accompagnées pour la recherche de partenaires à l'import-export

(commerce alimentaire, tourisme et artisanat d'art).

4 nouvelles entreprises accompagnées pour des projets de développement avec le Canada Atlantique

(artisanat d'art, pêche-transformation et aquaculture).



APPUYER ET VALORISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT LOCAL



INSTALLATION DU MARCHÉ DU COIN

Grâce à la société Landry qui a conventionné avec la CACIMA pour la mise à disposition d'un terrain rue des Français Libres, la CACIMA a pu installer de manière permanente les **6 cabanes de marché** financées par le FISAC et la Collectivité Territoriale.

Ces cabanes sont **mises à disposition des entreprises locales pour favoriser les animations du centre-ville et la commercialisation des produits locaux** (artisanat, pêche, agriculture et autres...).

Ces cabanes sont disponibles toute l'année.

SALON DES MÉTIERS D'ART ET DU TERROIR - 9^{ÈME} ÉDITION

La 9^{ème} édition de ce salon annuel s'est tenue les 24 et 25 novembre à salle des fêtes municipale.

12 exposants ont participé à cet évènement dont 2 artisans de la commune de Miquelon Langlade.

Une belle vitrine des savoir-faire locaux avec des produits de maroquinerie, de la création de bijoux fantaisie et bijouterie-joaillerie, des articles en tissu et broderie, de la peinture sur porcelaine ainsi que des objets en papier et carton.



Étaient également présentes les entreprises agroalimentaires locales (bière, rhum, gin, liqueur, huiles aromatisées et autres fabrications alimentaires).

Un stand de restauration et un stand de vins complétaient cette 9^{ème} édition.

La CACIMA tient à remercier la mairie de Saint-Pierre pour le prêt de la salle.

L'équipe de la CACIMA est déjà mobilisée pour préparer la 10^{ème} édition qui aura lieu les 22 et 23 novembre 2024

SALON DES MÉTIERS D'ART & DU TERROIR 9^{ème} Edition

VEN. 24 NOV. 17h-21 h
SAM. 25 NOV. 10h-17h

SALLE DES FÊTES

11 EXPOSANTS
Couture
Maroquinerie
Objets en papier
Filigranie
Bijouterie
Peinture sur porcelaine
Productions locales

Logos: CACIMA SAINT-PIERRE ET MIQUELON, Mairie de Saint-Pierre, Mairie de Miquelon, WI-FI OFFERT PAR spm telecom

INVITATION DES COMMERÇANTS À UNE RÉUNION D'ÉCHANGES

Comme les élus s'y sont engagés dans leur projet de mandature, nous poursuivons nos réunions sectorielles. Après le tourisme, place à la parole des commerçants afin d'exprimer leurs attentes, leurs inquiétudes et ainsi adapter les actions de la CACIMA.

De nombreux sujets ont été soulevés :

- L'attractivité de la main d'œuvre pour le secteur;
- La diminution et le vieillissement de la population;
- La réglementation douanière et le manque de soutien au commerce local;
- L'adaptation de la réglementation sur les normes pour les produits en provenance d'Amérique du Nord;
- La desserte aérienne.

Les différents sujets ont fait l'objet de démarches ou d'actions auprès des décideurs locaux.



FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Le Centre de Formation des Apprentis de la CACIMA a été créé par délibération prise en assemblée générale de la CACIMA du 10 mai 2021.

Il s'inscrit dans une politique de soutien des entreprises sur le volet Ressources Humaines engagée par la CACIMA depuis 2021. Il a pour objectif de **répondre aux difficultés de recrutement** rencontrées par l'ensemble du secteur privé et vise à **favoriser l'orientation et l'épanouissement professionnel des jeunes** du territoire dans les filières privées.

Il permet également d'élargir la carte des formations disponibles sur l'archipel en favorisant l'accès à des diplômes de niveau 3 à 5 dans les domaines de l'artisanat, du commerce, des services et de l'agriculture, en particulier.

Fait notable pour l'année 2023, un contrat d'apprentissage pour le **tout premier diplôme de niveau 5 sur l'archipel**, un BTS Tourisme, a été signé. Le partenariat a été établi avec l'UTEC-77, école de la CCI Seine-et-Marne qui détient près de 40 ans d'expérience en apprentissage. L'UTEC propose 50 diplômes du CAP au BAC+5, pour plus de 100 métiers différents. Ainsi, l'éventail des possibilités ne fait que s'accroître.

À Saint-Pierre & Miquelon, la faisabilité d'une formation en apprentissage est analysée au regard de trois conditions indispensables :

- Un **porteur de projet en formation** motivé et répondant aux critères règlementaires pour être apprenti.
- Une **entreprise formatrice** répondant également aux critères règlementaires pour accueillir un apprenti.
- Un **CFA partenaire** fournisseur du contenu pédagogique des enseignements professionnels et en capacité d'accueillir l'apprenti les 6 derniers mois de la formation.

MOBILITÉ DES APPRENTIS

Trois jeunes sont partis en janvier 2023 afin de finaliser leur parcours de formation et présenter les examens. Félicitations à Leïla titulaire du **CAP Pâtisserie** qui poursuit en mention complémentaire et à Ryan qui a obtenu son **CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle** qui travaille en soudure dans une entreprise de Saint-Pierre. Enzo avec son niveau **CAP Cuisine** travaille actuellement dans son domaine pour une entreprise de Saint-Pierre.



9 APPRENTIS ÉTAIENT EN CONTRAT AU 31 DÉCEMBRE 2023 :

2 apprentis en 2^{ème} année :

- CAP Menuisier Fabricant
- BTS Tourisme

7 apprentis en 1^{ère} année :

- CAP Maintenance des installations sanitaires (2)
- CAP Cuisine
- CAP Accompagnement Educatif à la Petite Enfance
- CAP Métiers de la coiffure
- CAP Pâtisserie
- Bac pro Métiers du froid et des énergies renouvelables

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ÉTAIT CONSTITUÉE EN 2023 :

- 1 coordinatrice pédagogique à temps plein au sein de la CACIMA
- 2 formateurs vacataires
- 2 formateurs salariés de la CACIMA
- 1 intervenant du Lycée pour le sport

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

La CACIMA utilise le laboratoire du Collège Saint-Christophe pour les travaux pratiques de physique-chimie grâce à la convention de mise à disposition signée entre les deux établissements.

PROMOTION DE LA FILIÈRE APPRENTISSAGE

Nuit de l'apprentissage organisée le 23 mars 2023

Accueil des candidats potentiels à l'apprentissage et des employeurs en recherche d'apprentis.

3 offres d'emploi en apprentissage enregistrées (Comptabilité gestion, maintenance des équipements industriels, métiers du commerce et de la vente) ...

Plusieurs jeunes et leurs familles se sont présentés. Ils ont pu visiter les installations du CFA, assister à une présentation du parcours d'apprentissage et de témoignages d'anciens apprentis, compléter un mini-guide d'orientation et recevoir de l'information sur les mini-stages découverte.

Découverte des métiers via des casques de réalité virtuelle avec le Point Info Jeunesse.



Intervention au centre pénitentiaire auprès des détenus sur les formations en apprentissage et l'accompagnement à l'orientation.

Présentation à France Travail de la filière et des formations envisageables dans le cadre de la semaine de l'Apprentissage.

Point A et aide à l'orientation

Acquisition d'outils d'aide à l'orientation et développement d'une prestation d'aide à l'orientation avec une psychologue du travail.



CFA CACIMA
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**Centre de formations
des apprentis**

Du CAP au post-bac

cfa@cacima.fr
05 08 41 05 44
[/cfacacima](https://www.facebook.com/cfacacima)



ACCOMPAGNER L'ENTREPRENARIAT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

14^{ÈME} ÉDITION DU PRIX ENTREPRENDRE À SAINT-PIERRE & MIQUELON

Encourager les initiatives entrepreneuriales est l'objectif du prix mis en place depuis 2010 par la CACIMA, la collectivité territoriale et la CEPAC.

Le prix valorise les créateurs et repreneurs ayant réalisé un plan d'affaires de qualité et ayant atteint leurs objectifs au cours de la première année d'activité.



Félicitations aux lauréats 2023 :

L'entreprise de services pour animaux **P'île Poil** et l'entreprise de prestations en électricité de **Jonathan Walsh** qui ont remporté chacun 1 250 €.

Le restaurant **le Bar à Quai** gagne un prix de 1 000 €.

Le salon de coiffure **Nouvel' Hair** est récompensée avec la somme de 500 €.

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET EN CRÉATION-TRANSMISSION-REPRISE

La CACIMA propose un accompagnement pas à pas aux créateurs et repreneurs puis aux cédants d'entreprises. De l'idée au business plan, les porteurs de projet sont outillés afin de franchir les différentes étapes de leur projet.

Notre objectif : permettre aux porteurs de projet de s'approprier la démarche et les responsabiliser face aux défis qui les attendent en tant que dirigeants.

- **72 contacts** pour une création ou reprise d'entreprises;
- **5 projets de transmission reprise** informés et accompagnés;
- **24 plans d'affaires réalisés** en accompagnement des porteurs de projet;
- **10 entreprises** accompagnées en **suivi post-crétation**.
- **12 visites d'entreprises pour un accompagnement** en gestion, commercialisation, aides financières et marketing - organisation de points de vente.

RÉALISATION D'UN GUIDE SUR LA MICRO-ENTREPRISE

Depuis la création au Code Local des Impôts du statut fiscal de la micro-entreprise en 2008, nous avons assisté à une augmentation du nombre de porteurs de projet se positionnant essentiellement sur cette option.

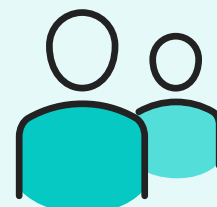
Le guide de la micro-entreprise a pour objectif d'expliquer **quel est ce statut**, quels en sont les **avantages et inconvénients** puis quels sont les **impacts en matière sociale et fiscale** en particulier. D'autres guides sont en préparation sur les statuts juridiques des entreprises.

Retrouvez ce guide sur le site internet de la CACIMA.
<https://www.cacima.fr/sites/default/files/2024-05/Guide-Pratique-Micro-Entreprise-SPM-FINAL.pdf>

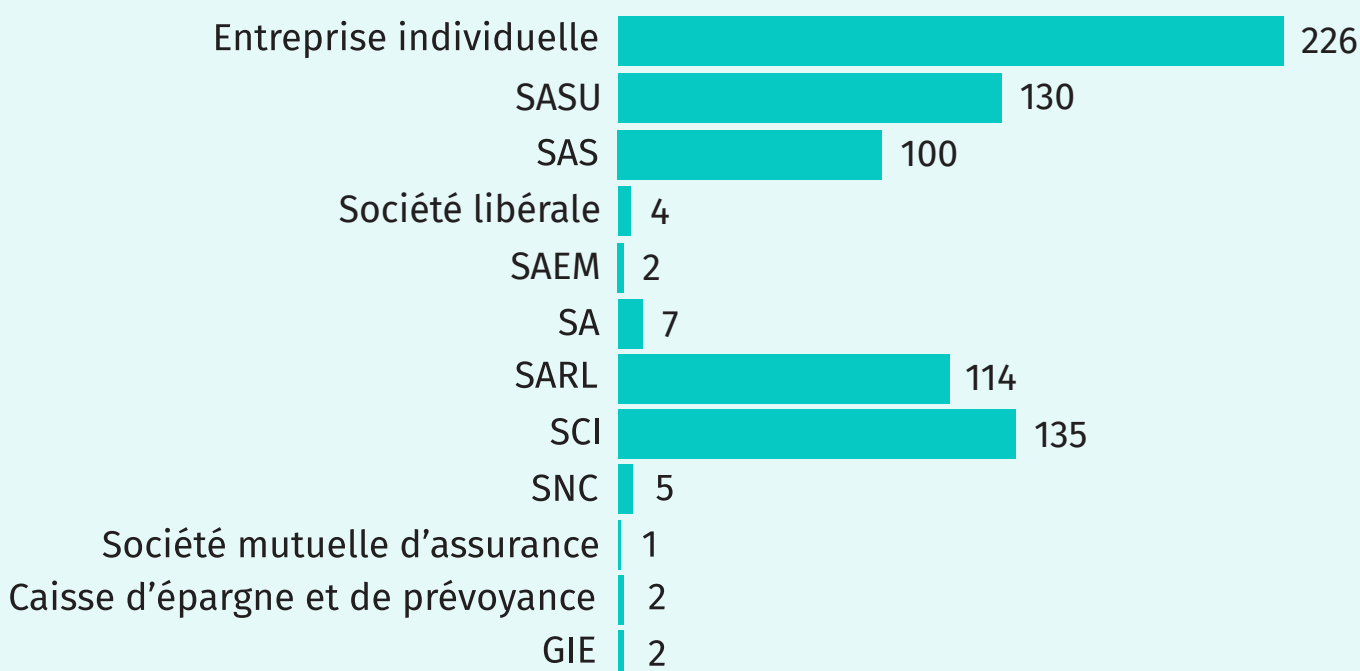
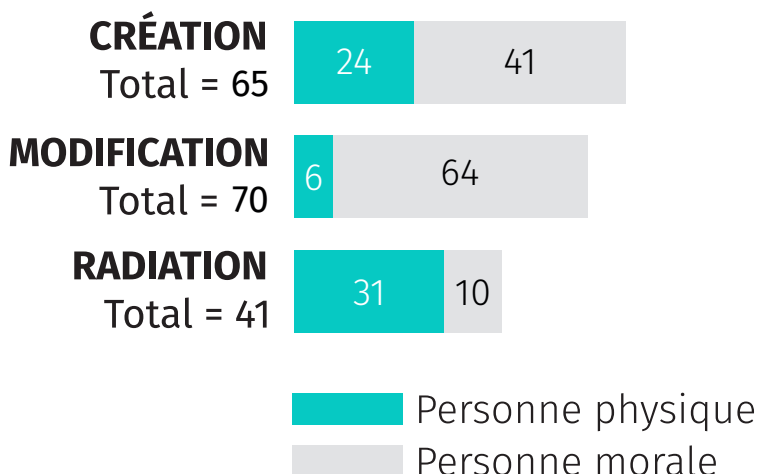


PROFIL DES PORTEURS DE PROJETS

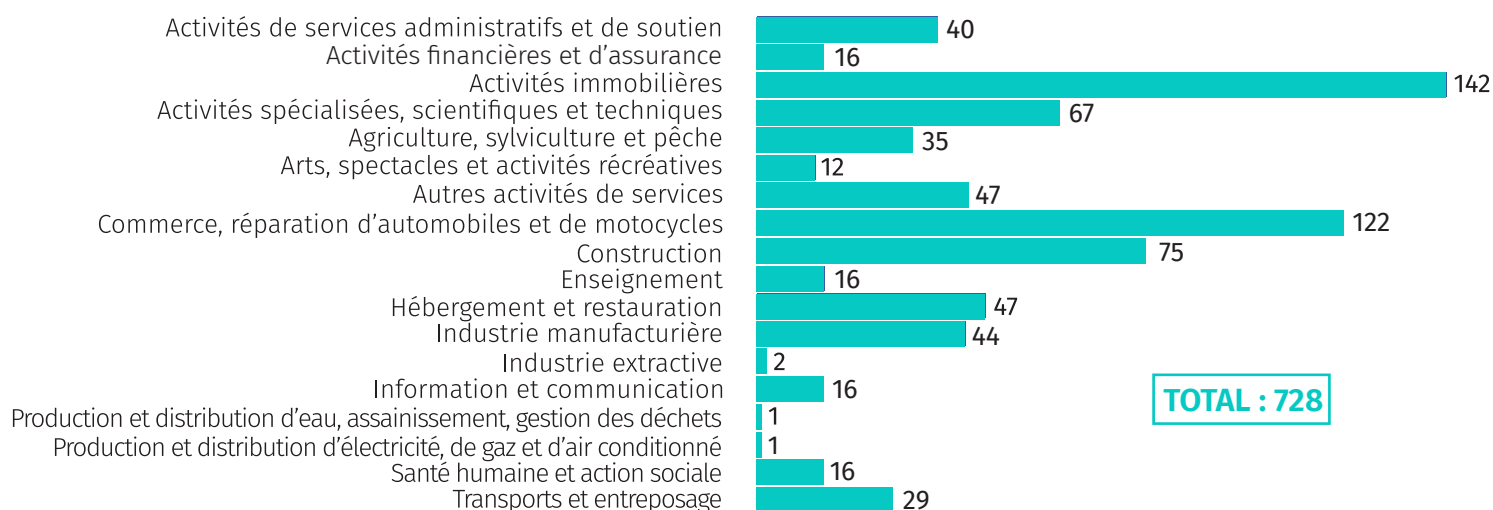
- Plus de **50% de femmes**
- Plus de **50% dans les métiers des services**



CENTRE DE FORMALITÉS D'ENTREPRISE



ENTREPRISES RESSORTISSANTES DE LA CACIMA PAR STATUTS (2023)



ENTREPRISES RESSORTISSANTES DE LA CACIMA PAR SECTEURS (2023)

LES GRANDS DOSSIERS DE L'ANNÉE

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Avec 25% des dirigeants d'entreprises âgés de 60 ans et plus, tout comme au niveau national, les élus de la CACIMA ont fait de cet enjeu un des axes prioritaires de leur mandature.

En 2023, la CACIMA a mandaté la CCI du Maine-et-Loire afin de réaliser une étude en deux phases :

- Analyser les données du fichier des entreprises.
- Réaliser une enquête auprès des dirigeants afin de mieux connaître la situation, d'identifier leurs attentes et leurs besoins.

Nous remercions tous les participants à cette enquête fort intéressante que vous pouvez retrouver en ligne sur notre site internet : <https://cacima.fr/sites/default/files/images/Etude-transmission-SPM-mai-2023.pdf>

Un des éléments forts qui ressort de l'enquête est la méconnaissance des étapes de la transmission ainsi qu'un manque d'anticipation. Nous avons partagé les résultats de cette étude avec nos différents partenaires (Etat, Collectivité Territoriale, Archipel Développement, IEDOM, CPS, France Travail).

Notre mission est donc de préparer les dirigeants à cette phase importante de la vie de l'entreprise tout en nous appuyant sur les nombreux outils déployés par nos réseaux. Nous avons entamé ce travail en 2023 et il s'intensifiera en 2024.



LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

En octobre 2022, les professionnels du tourisme réunis par la CACIMA ont exprimé la nécessité d'**augmenter la fréquentation touristique en dehors de la période estivale** afin de consolider leur viabilité économique.

De ce constat, est née l'idée de favoriser la commercialisation de forfaits touristiques tout inclus en s'appuyant sur une **agence réceptive implantée sur l'archipel**. Après avoir consulté les agences de voyage locales et avoir de nouveau réuni les professionnels, les membres de la CACIMA ont fait le choix de

requérir l'accompagnement d'un cabinet spécialisé pour réaliser **l'étude de faisabilité**.

La première phase de l'étude a été réalisée en 2023 via une enquête menée auprès de la filière ainsi que des commerçants concernés par l'activité touristique. Les premiers résultats de cette étude étant concluants, la CACIMA a mandaté le cabinet Protourisme afin de poursuivre l'étude sur la définition d'un projet associatif porté par les professionnels.

Les travaux se poursuivent donc en 2024. Cette démarche a été présentée à la collectivité territoriale en février 2023 dans l'optique de bénéficier d'un soutien.

LE POUVOIR D'ACHAT

Impacté par les différentes crises internationales, l'archipel vit une nouvelle période d'inflation qui touche les ménages et préoccupe les entreprises.

Sur un territoire isolé de moins de 6 000 habitants, les conséquences liées aux pénuries de produits, aux différentes augmentations des marchandises, à l'augmentation du fret, sont amplifiées.

Même si la situation semble se stabiliser, les élus de la CACIMA ont souhaité interpeller l'état et la collectivité en sollicitant **la mise en place de dispositions limitant l'inflation**. Baisse du coût du fret, diminution de certaines positions tarifaires des taxes douanières, révision des tranches de l'impôt sur les revenus, exonérations de droits de douane pour les productions locales, font partie des propositions formulées.

Au moment où il devient urgent d'attirer de nouveaux résidents sur l'archipel, la question du pouvoir d'achat (entre autres) est centrale pour rendre notre archipel plus attractif.



LA DESSERTE AÉRIENNE

Interrogée par le préfet, la CACIMA s'est positionnée sur ce sujet qui **constitue un élément essentiel de l'attractivité de l'archipel**.

Les entreprises préoccupées par la démographie, le manque de main d'œuvre et la complexité de recruter à l'extérieur de l'archipel, ont besoin de solutions de désenclavement plus régulières et plus accessibles au budget des ménages.

L'étude commandée par la préfecture pour recueillir les attentes, les besoins de l'archipel et aider à déterminer les meilleures options possibles pour la future desserte aérienne doit prendre en compte l'absolue nécessité pour l'archipel d'être plus attractif pour inverser la tendance démographique actuelle.



LE LOGEMENT

Sollicitée par la collectivité territoriale dans le cadre du **projet d'implantation d'Action logement et de la création d'un opérateur unique du logement sur l'archipel**, la CACIMA s'est positionnée sur la question relative à la mise en place d'une nouvelle contribution financière des entreprises. La PEEC (Participation Employeur à l'Effort de Construction) est une taxe qui permet l'implantation d'Action Logement sur notre territoire.

Après avoir sollicité l'avis des organisations patronales, nous avons pris position **en faveur d'une contribution alignée sur le montant de la taxe nationale**, soit 0.45% de la MSB pour les entreprises de 50 salariés et plus.

Ce choix nous a été dicté par l'évolution à la hausse des charges incombant aux entreprises depuis trois années (charges patronales sur la retraite, contribution à la formation professionnelle, augmentations diverses des charges de fonctionnement liées au contexte international).



LA CRÉATION DE L'AFA SPM

L'**Association en Faveur de l'Agriculture à Saint-Pierre & Miquelon** est née en février 2023 avec pour objectif d'assurer le relai de la mairie de Miquelon-Langlade dans **la gouvernance de l'abattoir** et de mener **toutes autres actions en faveur de la filière agricole**.

En effet, après de nombreuses alertes de fermeture de l'abattoir municipal, la CACIMA s'est attelée à trouver des solutions via l'expertise de la Chambre d'Agriculture du Lot. Les professionnels agriculteurs et commerçants ont pris leurs responsabilités afin de maintenir en activité cet outil indispensable à la profession.

Nous regrettons les conséquences de cette période de floue sur le devenir de l'abattoir qui a contraint un exploitant à faire des choix de gestion difficile pour son exploitation en arrêtant la production ovine.

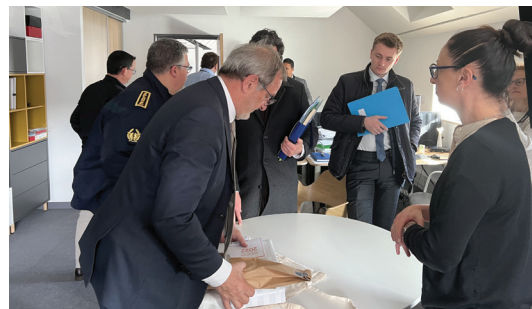
Nous espérons que l'AFA SPM sera soutenue par les autorités et les consommateurs et ce au bénéfice des productions locales et du territoire.



VISITES MINISTÉRIELLES

Une fois n'est pas coutume, mais l'archipel a accueilli **deux ministres délégués aux outre-mer en 2023**. Visite en mai de **Jean-François Carencro** et en décembre de **Philippe Vigier**.

Réunions de travail et rencontres des élus de la CACIMA ont permis de mettre l'accent sur certains dossiers importants pour les entreprises :



- Normes des matériaux de construction et des équipements utilisés par les entreprises;
- Approvisionnement de l'archipel;
- Développement des entreprises et coopération économique avec le Canada;
- Développement du tourisme et desserte aérienne;
- Régime maladie et cotisations des entreprises;
- Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la CACIMA;
- Apprentissage et soutien au CFA;
- Travaux sur le bâtiment principal de la CACIMA.

Certains dossiers sont loin d'être nouveaux pour l'archipel mais nous nous devons de poursuivre nos démarches auprès du gouvernement et de nos différents interlocuteurs afin d'obtenir des résultats.

LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA CACIMA

Touché par un **dégât des eaux important** en février 2023, le bâtiment principal est depuis inoccupé et l'équipe de la CACIMA s'est installée dans l'extension limitant pour un certain temps les activités publiques au strict minimum.

Dans la perspective des travaux à venir, les élus de la CACIMA ont contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et ont lancé en décembre 2023 une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

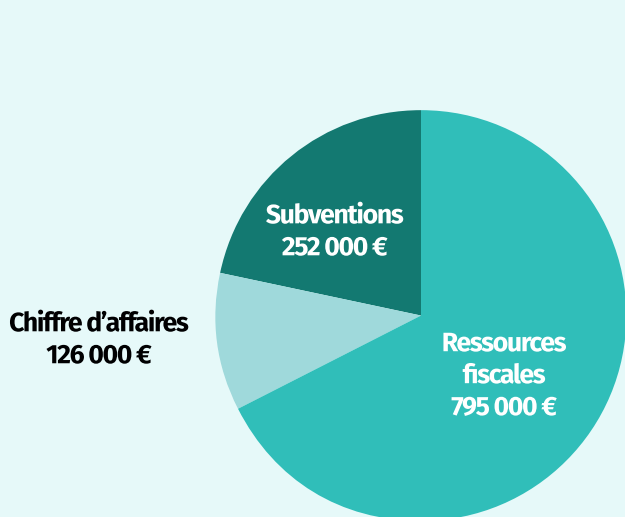
Les objectifs de ce projet sont :

- **Améliorer la consommation énergétique du bâtiment** pour répondre aux exigences réglementaires posées par la loi Elan;
- **Développer les infrastructures d'accueil d'entreprises;**
- **Créer un espace de formation moderne et innovant** pour les apprentis fréquentant le **CFA**;
- Donner aux agents un **environnement de travail confortable, ergonomique et convivial**.

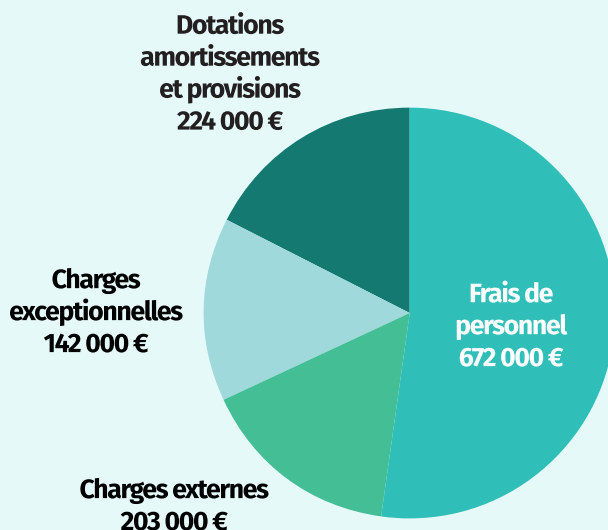
Nous espérons finaliser ce projet d'ici 2026 et accueillir les entreprises dans un établissement moderne et dynamique.



BUDGET DE LA CACIMA

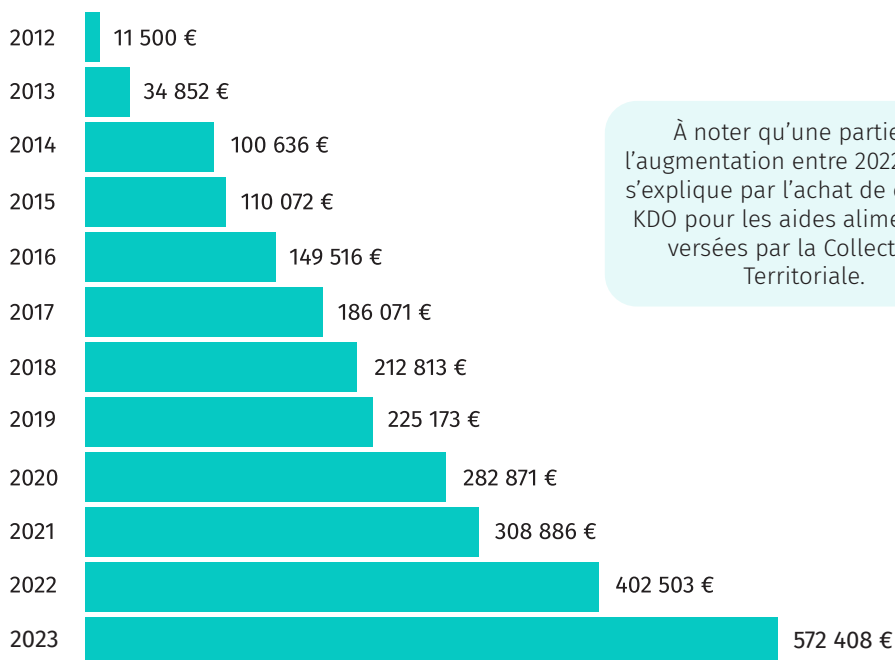


Les ressources



Les charges

STATISTIQUES KDO+



À noter qu'une partie de l'augmentation entre 2022 et 2023 s'explique par l'achat de chèques KDO pour les aides alimentaires versées par la Collectivité Territoriale.

CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES

Délivrance de **14 certificats électroniques** en 2023 avec





CACIMA
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

4 boulevard Constant Colmay
BP : 4207
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
+ 508 41 05 30
contact@cacima.fr
www.cacima.fr